

**Annexe 3.1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM)**

Domaines d'interventions	Equipe maintenance Etablissements Publics Locaux d'Enseignement	Equipes Mobiles de Maintenance (E2M) de la Direction des Bâtiments Régionaux	Entreprises extérieures (financement au cas par cas : accord-cadre Région, SORA, Lycées)
Couverture	Nettoyage des chéneaux et gouttières sous réserve de l'habilitation ad'hoc, de la présence de protections collectives et de matériel. Nettoyage des terrasses (enlèvement de mousses) ; Désengorgement des chutes EP ; Entretien périodique du bon fonctionnement des extérieures et remplacement ou réfection après dégradation volontaire : Nettoyage des grilles d'entrée d'eau pluviale et remplacement en cas de détérioration		Réparation. Entretien courant si l'absence de matériel ou d'accessibilité ne permet pas à l'équipe maintenance de l'assurer. Travaux d'étanchéité, de couverture ou de charpente.
Menuiseries intérieures et extérieures	Révision et remplacement de stores. Fixation d'éléments et réparations en cas de dégradation (panneaux d'affichage, extincteurs...). Révision des menuiseries : graissage si besoin, remplacement des poignées ou éventuellement de fermetures, réglage, pose de butoirs, rabotage, pose de canons, remplacement de pare-closes et éventuellement de vitrage, remplacement de miroirs dans les salles d'eau ; Entretien courant et mise en peinture des balustrades ; entretien courant, peinture, fixation des barraudages ; entretien et maintenance courant des boutons et béquilles de porte ; réfection des coffrages cache-tuyaux et des coffres de volets roulants après dégradations ; remplacement des marches, contremarches et nez de marches sur escaliers bois après dégradation accidentelle ou vandalisme ; menus réparations des rampes et maintien des scellements ; entretien courant des étagères y compris agencement partiel ; entretien de maintenance courant des garnitures de portes ; entretien de maintenance courant et remplacement après arrachement de tous types de joints de portes ; entretien courant et réparation de petites surfaces de parquets, planchers et sols ; nettoyage ou remplacement des portes dégradées ; réparation, remplacement des chambranles, encadrement, moulures, corniches détériorées ; remplacement des portes marbreux après arrachement ; menus réparations des rampes (boulons de rampes, main courante, maintien des scellements) ; sur volets : entretien courant des barres, fermetures, boutons, poignées, clavettes, espagnolettes, butées ; remplacement des lamelles en petite quantité ; entretien de maintenance courant des garnitures de joints ; entretien courant des pare-soleils ; dégorgeement des trous de buées dans l'épaisseur des pièces d'appui.	Remplacement de menuiseries intérieures/extérieures.	Remplacement de menuiseries intérieures et extérieures lorsque ces travaux ne peuvent être assurés par les E2M
Sécurité incendie	Vérification et éventuellement remplacement en fonction des normes en vigueur des blocs de secours, ventouses... Remise en service des organes de sécurité suite à déclenchement. Contrôle du bon fonctionnement (journalier (portes coupe-feu...)). Suivi des anomalies. Entretien de maintenance courant : changement des ampoules, vérification des alarmes, remplacement des câbles d'exécutoire ; Dépannage et réparation suite à dégradation par vandalisme ; entretien courant des appareils de contrôle de sécurité ; entretien, surveillance et essai en charge périodique des batteries (sécurité, éclairage de secours, détection), tenue d'un carnet d'entretien, entretien courant des chargeurs de batteries ; Remplacement des détecteurs incendies par 1/3 tous les 3 ans ; entretien de maintenance courant des blocs autonomes de sécurité et de l'éclairage de secours et remplacement si dégradation ; entretien courant pour assurer un bon fonctionnement des organes de coupures et de sécurité, remplacement après dégradations ; entretien de maintenance courant des alarmes anti-intrusion.		Vérification périodique. Travaux sur SSI.
Electricité	Levée des observations électriques du rapport de vérification périodique (si habilitation du niveau nécessaire) ; réparation de fermetures électriques (gâches, ventouses...) ; remplacement de lampes, prises, interrupteurs (si habilitation du niveau nécessaire) ; création de réseau informatique dans le cadre des aménagements intérieurs validés au préalable par la DBR et/ou la DSI. Entretien des accumulateurs ; remplacement des ampoules de signalisation et des ampoules d'éclairage ; entretien, réparation, pose et remplacement avec l'accord de la région des antennes de télévision individuelles ; travaux de maintenance des armoires électriques ; entretien courant des avertisseurs sonores ; entretien, surveillance et essai en charge périodique des batteries (téléphone, sécurité, éclairage de secours, détection), tenue d'un carnet d'entretien et remplacement ; entretien de maintenance courant des compteurs de répartition et sous compteurs ; entretien de maintenance des convecteurs y compris peinture et remise en état si dégradation et arrachement ; entretien courant, remplacement des lampes, petit appareillage, interrupteurs, prises, coupe-circuits, fusibles, réparations des baguettes et gaines protectrices, entretien des sonneries, haut-parleurs, alarmes, détecteurs et électrovannes ; remplacement des appareils d'éclairage en petit nombre ; vérification et contrôle des groupes électrogènes et tous moteurs électriques ; entretien courant et remplacement pour assurer un bon fonctionnement des organes de commande, de coupure, de distribution et de sécurité ; Dépoussiérage et entretien des transformateurs propres à l'établissement.	Levée des observations électriques du rapport de vérification périodique n'ayant pu être assurées par l'équipe maintenance (si habilitation du niveau nécessaire). Optimisation de l'éclairage (recherche d'économie d'énergie) dans le cadre d'opération de relamping. Création de réseau informatique n'ayant pu être réalisé par l'équipe de maintenance dans le cadre des aménagements intérieurs validés au préalable par la DSI.	Interventions sur moyenne et haute tension.
Revêtements muraux et sols ; Plafonds suspendus	Sous réserve de la consultation du diagnostic technique amiante ou réalisation de diagnostics avant travaux : peinture et vernissage des menuiseries bois ; peinture des mains courantes, de locaux (salles de classes, circulations...) ; portes intérieures ou extérieures ; remplacement de dalles de faux-plafonds ou création sous réserve de vérification par un organisme agréé ; interventions sur faïences murales (création ou rénovation pour éviter toute dégradation accélérée), revêtements de sols : réfection voire remplacement si dégradations importantes (souples, carrelage...) ; reprise des scellements aux fins d'éviter tous désordres ; entretien et nettoyage des fourreaux traversant murs et cloisons ; remplacement des chevilles de fixation pour éviter l'arrachement entraînant dégradations ; Réfection des fissures sur murs et plafonds en petite quantité ; Entretien courant de tous types de plafonds suspendus ; Entretien courant des parquets cirés ou vitrifiés, remplacement de lames en petite quantité ; Remplacement des bandes de nez de marche et des bandes de seuils suite à dégradations ;	Rénovation complète de revêtements de sols (souples, carrelages, etc ...) quand compétence au sein de l'E2M	Rénovation complète de revêtements de sols (souples, carrelages, etc ...) lorsque ces travaux ne peuvent être assurés par les E2M
Plomberie	Remplacement ou ajout d'un équipement sanitaire ou de chauffage (lavabo, WC, robinetterie, radiateur...) ; remplacement de joints défilants, des siphons de baignoires, de douches, de lavabos, d'éviers, de double WC, d'urinoirs ; graissage des vanes et robinets ; vérification des fuites ; mise hors gel ; vérification du bon fonctionnement des pompes de relevage et pompes vide-cave si existants ; nettoyage des bouches d'extraction en l'absence de contrat. Entretien courant des anti-béliers. Dégorgeement des tuyaux de descentes des eaux, des siphons ; remplacement des cuvettes de WC, des lavabos, douches et de leurs accessoires en cas de dégradations ; entretien de maintenance des chasses d'eau et réservoirs de chasses d'eau et remplacement si dégradation ; entretien sur place des compteurs à eau ; entretien courant des limiteurs de pression ; entretien courant des pompes doseuses de traitement d'eau ;		Entretien des réseaux de chauffage, des ventilations, Service Transition Énergétique, des climatisations et des chaufferies.
VRD et extérieurs	Maintien en propreté des extérieurs, y compris salage et sablage ; nettoyage des caniveaux et callibots ; signalisation verticale et horizontale ; réfection de peinture extérieure (recouvrement de graffitis à hauteur d'homme, sauf si habilitation) ; traitement des mousses (escaliers extérieurs...) ; nettoyage et graissage des portails et portillons ; petites réparations en fonction des supports (petite maçonnerie, enrobé...) ; espaces verts (arrosage des arbustes, plantations et pelouses et mesure de protection contre le gel). Taille d'entretien, traitement insecticides et fongicides ; Nettoyage et entretien des allées, aires de jeux, massifs, plates-bandes, jardinières et pelouses ; entretien courant des barrières, barrières levantes, portails et grilles y compris réparations des clôtures, grillages, palissades suite à dégradations ; remplacement de lanières des bornes d'éclairage et lampadaires y compris contrôle périodique de l'installation électrique ; peinture et réparation des bancs de jardin et des équipements de jeux ; entretien de maintenance courant (désengorger, vidange, vérification d'infiltration des canalisations d'évacuation des EU, EV, et EP et des fosses septiques).		Débouchage, curage, inspection des réseaux. Elagage des hauts jets et de sécurité. Ravalement et/ou nettoyage des façades. Mise en place de portails et de portillons, mise en place de vidéo-protection.
Vérifications réglementaires	Commander et accompagner les organismes de vérifications (électricité, gaz, appareils de levage, etc...) ; planifier les interventions signalées comme des non-conformités.		
Chantiers Divers	Si possible, participer aux travaux de réfection de locaux menés par les équipes mobiles. Divers aménagements intérieurs après accord et autorisation administrative si nécessaire de la DBR. Equipements - Mobiliers - Meubles : Vérification, contrôle périodique du bon fonctionnement, petit entretien des appareils et matériels de cuisine ; entretien courant et remplacement par mauvaise utilisation ou vandalisme des essuie-mains automatiques ; entretien courant, vérification et réparation / contrat d'entretien des horloges ; entretien courant et remise en état ou remplacement suite à des dégradations des armoires, lites, meubles de sanitaires, placards, penderie ; entretien courant et remplacement des panneaux de signalisation et de balisage après dégradation ; Gros oeuvre : remplacement des bandes de calefactement des joints de dilatation en cas de dégradation ; remise en état et remplacement des couvre-joints de dilatation ; remplacement des chevilles de fixation pour éviter l'arrachement des dégradations ; nettoyage de désinfection des colonnes de chite de vide-ordures ; entretien des garnitures de joints. Serrurerie : entretien, réparation ou remplacement des supports de gâches, loqueteaux, crochets, arrêts chainettes, touroquets, battants flexaux, barres et fermetures crémaillères, mentonnets, bascules, pivots, freins, cadenas, verrous, targuettes, gâches, boutons de tirage, battants à loquets, charnières, gonds, pannelles, galets roulants, rails, guides, etc... ; réparation ou remplacement de tout élément de serrurerie cassé ou détérioré ; entretien courant des séparations de balcons (fixation, scellement, peinture...)	Réfection de locaux : salles de classe, circulations, chambres d'internat, blocs sanitaires... et notamment les travaux de peinture, de sols, de plomberie et d'électricité, si possible en collaboration avec l'équipe maintenance du lycée. Réparations diverses n'ayant pu être réalisées par l'équipe de maintenance faute d'habilitation ou de matériel spécifique. Assistance aux équipes affectées aux lycées en cas d'incident majeur (inondation...).	Travaux ne pouvant être réalisés par les agents régionaux en raison de présence d'amiante ou de plomb, de délais contraints, d'un besoin de technicité ou de compétences particulières, d'un besoin de matériel spécifique. Travaux nécessitant une garantie (étanchéité, portail électrifié...). Travaux suite sinistre pris en charge par les assurances. Travaux nécessitant une autorisation administrative et/ou l'intervention d'une assistance à maîtrise d'oeuvre ou d'un organisme agréé.
Gaz	Entretien de maintenance courant des compteurs de répartition et sous-compteurs ; Pour les cuves à gaz, contrôle périodique des installations ; entretien des appareils à gaz (robinets, siphons, épingles de becs, nettoyage) ; vérification du bon fonctionnement des veilleuses gaz et remplacement ; nettoyage des ventilations et des conduits d'évacuation des appareils à gaz ;		
Installations téléphoniques	Entretien des batteries ; entretien de maintenance général des installations téléphoniques y compris standard, remplacement des cartes et composants		
Voilage Rideaux Stores d'occultation	Remplacement des chevilles de fixation pour éviter l'arrachement entraînant des dégradations ; nettoyage, ignifugation et remplacement des rideaux et doubles rideaux ; entretien et réparation des stores, graissage des cordes, poulies et lames y compris organes de manoeuvre, remplacement de tous types de stores en cas de dégradation.		

Pour tous les travaux de rénovation, le diagnostic technique amiante (DTA) devra être consulté.

Un diagnostic avant travaux devra être réalisé par la Région sur demande de l'établissement.

Pour toutes questions relatives à cette répartition, tous compléments, l'interlocuteur premier des lycées est le technicien de secteur.

Son chef de service ainsi que les directeurs adjoints Vincent Longevin et Hélène Tottoli et/ou la directrice Laurence Burlan, peuvent aussi, selon les cas, adapter cette répartition théorique.